



APPEL A CANDIDATURE

40TH FIABCI GLOBAL LEADERSHIP SUMMIT

ELECTIONS EN LIGNE DES DIRIGEANTS | 30 NOVEMBRE - 3 DECEMBRE 2021

La Commission des Nominations et le secrétariat FIABCI ont le plaisir de solliciter des candidats pour pourvoir aux postes tel qu'indiqués ci-dessous :

- **Vice-Président Elu** (mandat de 6 mois : Décembre 2021 – Mai 2022)
- **Membres Elus** (mandat de 3 ans: Juin 2022 – Mai 2025)
- **Présidents de Commissions** (mandat de 6 mois: Décembre 2021 – Mai 2022)
- **Présidents de Commissions** (mandat de 1 an: Juin 2022 – Mai 2023)
- **Présidents de Commissions** (mandat de 1.5 an: Dec 2021 – Mai 2023)
- **Vice-Présidents et Secrétaires de Commissions** (mandat de 2 ans: Juin 2022 – Mai 2024)
- **Vice-Présidents et Secrétaires de Commissions** (mandat de 2.5 ans: Décembre 2021 – Mai 2024)

NOUS VOUS RAPPELONS CE QUI SUIT :

Documentation requise pour la présentation des candidatures:

- Le formulaire des candidatures, signé par les candidats ET par le Président du Chapitre (formulaire ci-joint)
- Le Curriculum Vitae rempli sur la formulaire de la FIABCI (ci-joint)
- Une photo récente

Date limite pour la présentation des candidatures :

- Toutes les candidatures devront être envoyées par écrit et à l'attention de la Commission de Nominations, aux bons soins du secrétariat à Paris, **au plus tard le 31 octobre 2021, 23:59 (heure Paris).**

Conditions Générales pour tous candidats :

- Les candidats doivent être membres de la FIABCI au moment de leur nomination (Article 40 des Statuts)
- Les nominations de candidats doivent être approuvées par leur Chapitre (Article 40 des Statuts)
- **Les Chapitres qui ne sont pas à jour du paiement de leurs cotisations au 31 décembre de chaque année ne peuvent, au cours de l'année qui suit, présenter aucun candidat, ni défiler sous leur drapeau lors des manifestations FIABCI (Article 31 des statuts)**
- **Aucun Chapitre ne peut présenter une candidature qui aurait pour résultat d'affecter l'intéressé à plus d'un poste à la fois, à l'exception du Conseil et de l'Assemblée Générale (Article R.3.4. du Règlement Intérieur)**
- Les candidats doivent s'engager à assister à leur frais à toutes les réunions aux *FIABCI World Real Estate Congresses* et *Global Leadership Summits*, pendant la durée de leur mandat.



Conditions supplémentaires pour les candidats au conseil (Article S.10.1 du Règlement Intérieur) :

- Doivent être membres de l'assemblée générale au moment de leur nomination.
- Doivent avoir assisté à au moins trois *FIABCI World Real Estate Congresses*.
- Doivent avoir rempli les fonctions de président, vice-président ou secrétaire d'au moins une commission de la FIABCI pendant une période d'au moins deux ans, ou avoir été Président de leur Chapitre.

N.B. : Les deux dernières conditions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux candidats ayant déjà occupé une des fonctions suivantes : Président Mondial ou Président Régional de la FIABCI, membre du Conseil de Direction, Président d'un chapitre.

- Doivent participer à toutes les réunions du Conseil, incluant celles qui sont programmées en dehors des *FIABCI World Real Estate Congresses* et *Global Leadership Summits*.

Tout manquement à ces conditions pourrait entraîner une radiation de la position acquise par vote du Conseil.

Paris, le 1 septembre 2021

La Commission des Nominations

Léo ATTIAS (Président)
Agussurja WIDJADJA (Vice-Président)
Gillian TAY (Vice-Président)
Eugenia FOXWORTH (Vice-Président)

FIABCI Secrétariat Général

Narek ARAKELYAN (Secrétaire Général)
Stella BOGADO (Responsable Administrative)